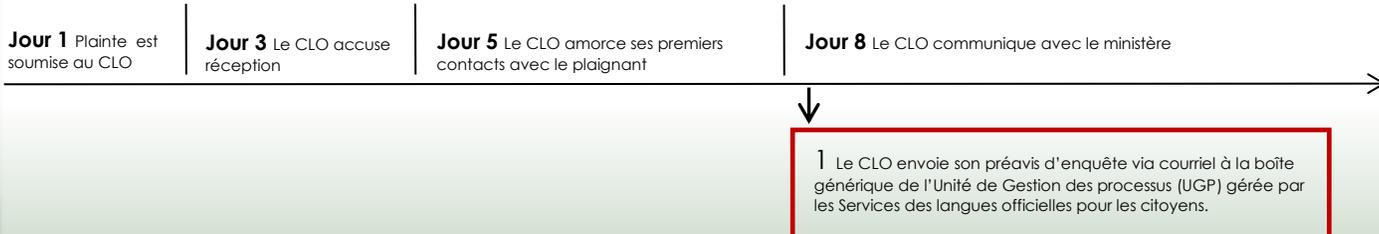


Les trois phases du cycle de vie d'une enquête du CLO à EDSC

Processus de résolution facilité (90 jours)

Phase de lancement

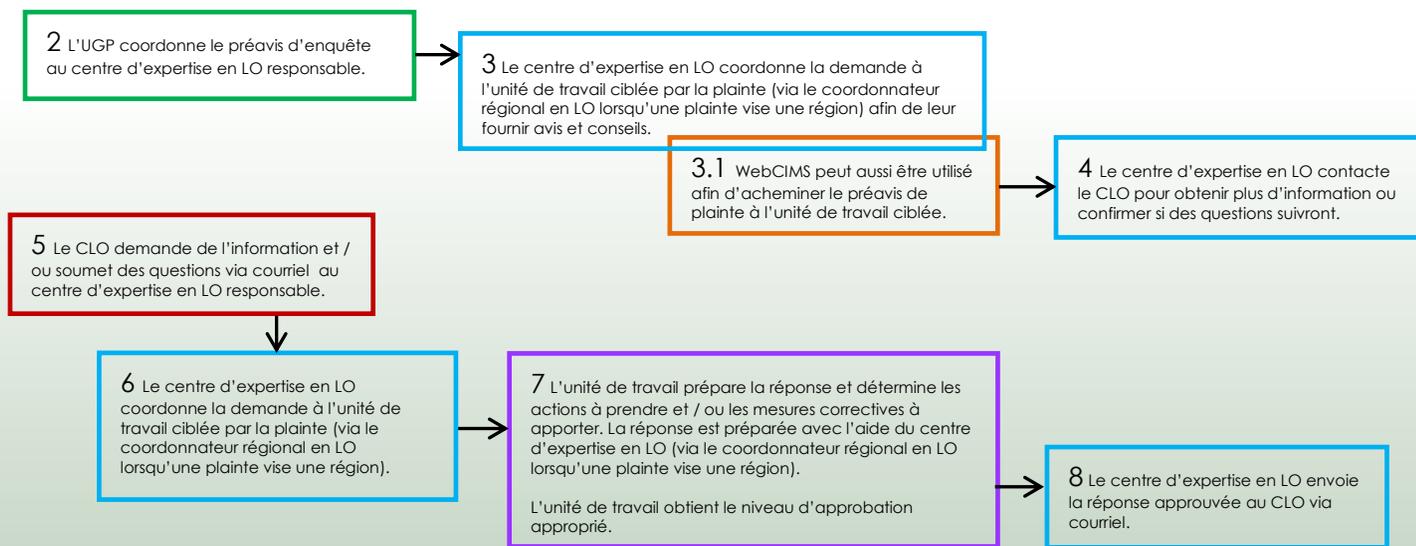
EDSC reçoit un préavis d'enquête environ 8 jours suivant la déposition de la plainte au Bureau du Commissaire aux langues officielles (CLO):



L'objectif premier du CLO consiste à résoudre efficacement le problème soulevé par le plaignant, sans devoir tirer une conclusion concernant le bien-fondé de la plainte :

La durée ne peut être prédéterminée et varie d'un cas à l'autre. Ces étapes peuvent se répéter jusqu'à ce que le CLO ait obtenu toute l'information nécessaire.

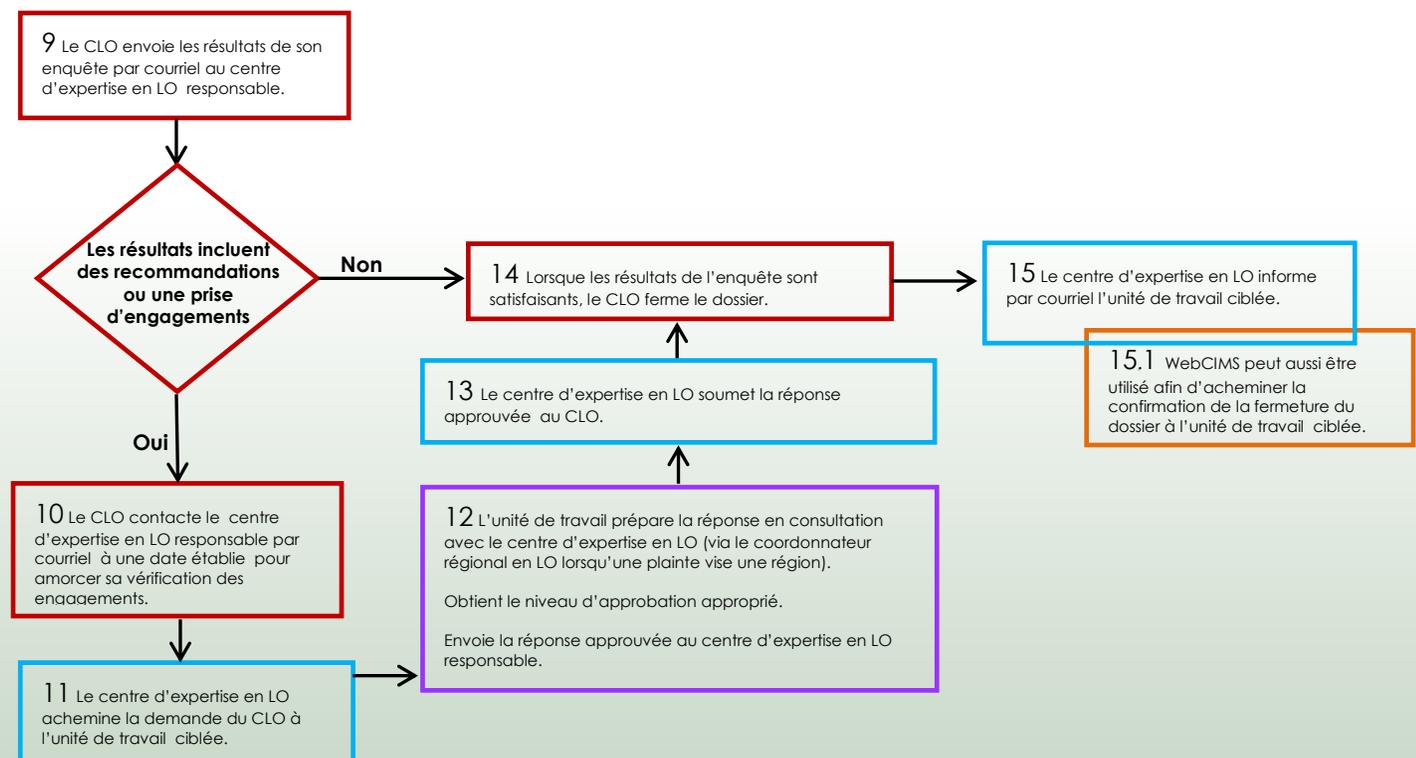
Phase d'enquête



Le CLO envoie les résultats de son enquête:

La durée de la phase de clôture varie s'il y a prise d'engagements de la part du Ministère. Dans un tel cas, le CLO vérifiera les résultats de la prise d'engagements à une date ultérieure.

Phase de clôture



Le processus de résolution facilité est la méthode préférée par le CLO pour résoudre des plaintes, à moins que le processus d'enquête formel ne soit sélectionné par le plaignant ou jugé préférable par le CLO.

UGP - Unité de gestion du processus : À la lumière de sa relation avec le CLO, et de son rôle de coordination au sein du ministère, le Service des langues officielles pour les citoyens (SLOC), agit également comme l'Unité de gestion du processus.